

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 16 mars 2009, à 19h30 au Centre de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière., et 7 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
- 3.1 Présentation des États financiers au 31 décembre 2008
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2009 et extraordinaire du 28 février 2009
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 28 février 2009
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 2 – février 2009 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - mars 2009 »
7. Dépôt de documents
 - 7.1 États financiers au 31 décembre 2008 et rapport du vérificateur
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de février 2009
 - 7.3 Certificat de conformité de la MRC de Portneuf relativement à l'adoption finale des règlements #258 et #260.
8. Avis de motion
9. Règlements
10. Résolutions
 - 10.1 Octroi de contrat pour la vidange, le transport et l'enfouissement des boues de fosses
 - 10.2 Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sous l'affiche Bienvenue
 - 10.3 Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sur le chemin de la Chapelle
 - 10.4 Balayage des rues asphaltées de la municipalité – invitation à soumissionner
 - 10.5 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure pour le 2164, chemin TDLS
 - 10.6 Mandat à Me Bernard Perron, notaire – Acquisition de terrain sur le chemin du Club Nautique
 - 10.7 Mandat à Morency Société d'Avocats (Me Jacques Tremblay) – Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation aux fins d'infrastructures routières – secteur chemin de la Chapelle
 - 10.8 Avis de condoléances – M. Marcel Dubeau, 2226, chemin du Boisé
 - 10.9 Avis de condoléances – Mme Lynn Gaumont, 1820, chemin Tour-du-Lac Nord
11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
 - 11.1 Compte rendu de la consultation publique sur la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud
12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
13. Deuxième période de questions
14. Clôture de la séance
15. Levée de la séance

REPORTÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

09-03-034

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante :

REPORTÉ 10.2 Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sous l'affiche Bienvenue

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

3.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Monsieur Sylvain Potvin de la firme Bédard Guilbault, comptable agréé, fait la lecture du rapport ainsi que des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Monsieur Potvin répond au fur et à mesure aux quelques questions posées par les membres du conseil. Les membres du Conseil remercient Monsieur Sylvain Potvin et la firme Bédard, Guilbault pour leur travail de vérification dans la comptabilité de la Ville.

Monsieur Potvin quitte la séance.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2009 ET EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2009

Séance ordinaire du 16 février 2009

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

09-03-035

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2009 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 28 février 2009

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

09-03-036

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2009 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de mars 2009 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 28 FÉVRIER 2009

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 28 février 2009.

09-03-037

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 2 FÉVRIER 2009

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 2 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **41 661.94 \$**.

09-03-038

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de février 2009 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – MARS 2009

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mars 2009.

09-03-039

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant de 5 606.61 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 États financiers au 31 décembre 2008 et rapport du vérificateur.

Monsieur Denis Racine, maire, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états financiers au 31 décembre 2008 et le rapport du vérificateur.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de février 2009.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de février 2009, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de février 2009 soit annexée au présent procès-verbal.

7.3 Certificat de conformité de la MRC de Portneuf relativement à l'adoption finale des règlements #258 et #260.

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf pour les règlements suivants :

Règlement #258 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 121 afin de modifier la disposition

concernant les lots distincts aux conditions préalables à l'émission d'un permis de construction.

Règlement #260 modifiant le règlement de construction #124 ainsi que ses amendements afin d'intégrer les dispositions des codes de construction.

8. **AVIS DE MOTION**

9. **RÈGLEMENTS**

10. **RÉSOLUTIONS :**

10.1 **Octroi de contrat pour la vidange, le transport et l'enfouissement des boues de fosses**

CONSIDÉRANT QUE la Ville du Lac-Sergent a publié un avis dans le Courrier de Portneuf en date du 21 janvier 2009 invitant tout intéressé à soumissionner pour la vidange, le transport et l'enfouissement des boues de fosses, pour la période d'un (1) an, du 1 mai 2009 au 30 avril 2010 et/ou pour une période de trois (3) ans, du 1 mai 2009 au 30 avril 2012;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire s'est manifesté;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-03-040

QUE le contrat pour la vidange, le transport et l'enfouissement des boues de fosses soit octroyé à l'entreprise Sani St-Basile (1998) inc. pour la période du 1 mai 2009 au 30 avril 2012, selon les termes suivants :

TERMES	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<i>Prix avant taxes, par gallon incluant vidange, transport et traitement</i>			
Tournée d'été : 21 juin au 15 août (environ) avec aide fourni par la Ville (inspecteur sanitaire)			
	0,22\$	0,23\$	0,24\$
Deuxième vidange: 18 juin au 31 octobre (sauf la tournée d'été) 1er mai au 17 juin			
	0,23\$	0,24\$	0,25\$
<i>Montant minimum pour une vidange : \$100.00</i>			
Pour l'hiver : 1er novembre au 30 avril			
	0,32\$	0,34\$	0,36\$
<i>Montant minimum pour une vidange : \$125.00</i>			
<u>Modalité de paiement sur facturation : Net 30 jours</u>			

QUE monsieur Denis Racine, maire, et Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer l'entente entre la ville et l'entreprise, pour et au nom de la Ville.

REPORTÉ

10.2 **Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sous l'affiche Bienvenue**

10.3 **Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sur le chemin de la Chapelle**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entretenir ses terrains de sa propriété ;

09-03-041

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de la tonte de la pelouse et de coupe de bordures du terrain de la municipalité situé sur le lot 3 514 583 (près de la chapelle) pour l'année 2009 au montant forfaitaire de 500.00\$ à Monsieur Mark St-Aubin ;

QUE l'entretien doit être fait compte tenu des besoins de tonte de la pelouse sous la supervision de l'inspecteur municipal ;

QUE le montant alloué pour la tonte de pelouse soit chargé au poste budgétaire – Terrains – entretien des sites – 271-45-22 et soit payé en deux versements, soit un en juin et un en août.

10.4 Balayage des rues asphaltées de la municipalité – invitation à soumissionner

CONSIDÉRANT QUE le balayage des rues de la municipalité a lieu à chaque printemps afin d'éliminer le sable accumulé durant la période hivernale ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent peut demander des soumissions par voie d'invitation écrite tel que stipulé à l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

09-03-042

QUE le Conseil de Ville autorise l'inspecteur municipal à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour le balayage de rues asphaltées pour une période d'un an et/ou pour une période de 3 ans auprès des entrepreneurs suivants :

- Les Entreprises Tréma, 955, Galilée, Québec, G1P 4G4;
- Charles Trudel inc., 325, 2^e Rue, Québec;
- Les Revêtements Scell-Tech, 1655, boul. Saint-Joseph, Québec;

QUE la date d'échéance pour la réception des soumissions soit le 3 avril 2009, à 11h00 au bureau de la municipalité.

10.5 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure pour le 2164, chemin Tour-du-Lac Sud

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 2164, chemin Tour-du-Lac Sud et désigné par le numéro de lot 3 515 022 dans le cadastre du Québec laquelle vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal sise à 2.2 mètres de la ligne latérale gauche alors que l'article 6.1.1. du règlement de zonage numéro #122 stipule que la norme réglementaire est de 3 mètres;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le 11 février dernier la présente dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-03-043

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de régulariser l'implantation existante du bâtiment principal à 2.2 mètres de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 3 mètres, et permettre que le bâtiment principal soit conforme.

10.6 Mandat à Me Bernard Perron, notaire – Acquisition d'une parcelle de terrain sur le chemin du Club Nautique

ATTENDU QU'une municipalité peut, en se conformant aux dispositions des articles 570 à 572 de la Loi sur les cités et villes, s'approprier tout immeuble, partie d'immeuble ou servitude dont il a besoin pour toutes fins municipales;

ATTENDU QUE le chemin du Club Nautique empiète sur la propriété de Mme Lucille Fréchet (lot 3 514 536 dans le cadastre de Québec);

ATTENDU QUE la ville veut acquérir 178.1 mètres carrés du lot 3 514 536;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a obtenu l'accord écrit du propriétaire, soit Mme Lucille Fréchet, 1611, avenue M^{re} Taché, Québec, G1W 3G8, concernant l'expropriation de 178.1 mètres carrés du lot 3 514 536, moyennant une compensation monétaire au montant de 485.60\$;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de Ville acceptent de verser au propriétaire la compensation demandée;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

09-03-044

QUE la municipalité de Lac-Sergent procède à l'acquisition de parties du lot 3 514 536, d'une superficie de 178.1 mètres carrés, tel qu'il appert au plan à la description technique préparé par madame Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, en date du 5 janvier 2009, portant le numéro de minute 5358.

QUE l'expropriation de 178.1 mètres carrés soit établie en faveur de la Ville de Lac-Sergent concernant le lot connu sous le numéro 3 514 536 à être reçu devant Me Bernard Perron, notaire;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat notarié pour et au nom de la Ville ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes y incluant tout amendement requis, mais qui ne change pas le sens ou l'objet des documents;

QUE les frais de notaires et les frais d'indemnité et de compensation à Mme Lucille Fréchet, ayant trait à ladite expropriation soient à la charge de la Ville de Lac-Sergent et imputables au poste budgétaire Fonds des dépenses – Immobilisations – Achat de terrain 376-1000.

10.7 Mandat à Morency Société d'Avocats (Me Jacques Tremblay) – Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation aux fins d'infrastructures routières – secteur chemin de la Chapelle

ATTENDU QU'une municipalité peut, en se conformant aux dispositions des articles 570 à 572 de la Loi sur les cités et villes, s'approprier tout immeuble, partie d'immeuble ou servitude dont il a besoin pour toutes fins municipales;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

09-03-045

QUE la municipalité de Lac-Sergent soit autorisée à procéder à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'infrastructures routières; de parties du lot 3 514 591, d'une superficie de 135,3 mètres carrés, tel qu'il appert au plan à la description technique préparés par madame Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, en date du 6 mars 2008, portant le numéro de minute 4438.

QU'UN mandat à cet effet soit donné à l'étude légale Morency Société d'Avocats (M^e Jacques Tremblay).

QUE les paiements des honoraires d'expropriation ainsi que les frais d'indemnité ayant trait à ladite expropriation sont également autorisés par les présentes et soient payables à même le poste budgétaire Fonds des dépenses – Immobilisations – Achat de terrain 376-1000.

10.8 Avis de condoléances – M. Marcel Dubeau

CONSIDÉRANT le décès de M. Marcel Dubeau survenu le 24 février dernier, résidant saisonnier au 2226, chemin du Boisé;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-03-046

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille de M. Dubeau ;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de M. Dubeau à la Société canadienne du cancer;

ET QUE les dépenses relatives à cette résolution soient chargées au poste budgétaire 2330340 – Administration – Publicité – Information.

10.9 Avis de condoléances – Mme Lynn Gaumont

CONSIDÉRANT le décès survenu le 6 mars dernier de Madame Lynn Gaumont;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-03-047

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille de Mme Gaumont ;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de Mme Lynn Gaumont à la Fondation des Services Sociaux et de Santé de Portneuf;

ET QUE les dépenses relatives à cette résolution soient chargées au poste budgétaire 2330340 – Administration – Publicité – Information.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Compte-rendu de la consultation publique sur la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud

Monsieur le maire, Denis Racine, présente le compte-rendu de la consultation publique qui s'est tenue le 28 février dernier. Le projet de loi entre les villes de Lac-Sergent et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud est maintenant déposé à l'Assemblée Nationale.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-03-048

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres

QUE la séance soit levée à 21h00.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière